

RÈGLEMENT INTERIEUR DU CLUB

- Seules les personnes à jour de cotisation avec assurance ont accès au bâtiment.
- Interdiction d'ouvrir la porte à une personne non licenciée.
- Les personnes souhaitant faire une séance d'essai doivent obligatoirement en faire la demande auprès du responsable de section.
- Le respect et l'esprit de groupe font parties de l'image du CSA.
- Aucune incivilité, dégradation, violence quel qu'elle soit ne sera tolérées sur l'emprise du CSA.
- Si un appareil est défectueux ou a été endommagé pendant la séance le signaler à un responsable.
- Passer un produit désinfectant après utilisation des appareils.
- Obligation de ranger le matériel que vous venez d'utiliser.
- Obligation de porter des chaussures de salle, porter une tenue de sport adéquate, utiliser une serviette et une gourde personnelle.
- Utiliser les places réservées aux adhérents sur le parking.
- Respecter la limitation de vitesse.
- Ne pas laisser de déchet dans la salle, des poubelles sont mises à disposition.
- En cas d'incident un téléphone, un défibrillateur ainsi qu'une trousse de secours sont mis à disposition coté secteur force à l'entrée du CSA.
- Ne pas encombrer et sortir par les issues de secours.
- Laissez les vestiaires propres, ne pas vous octroyer les casiers.
- Respecter les responsables de salle ainsi que les horaires affichés.
- N'oubliez pas que la salle est sous vidéo surveillance.

**Le non-respect de ce règlement
peut entrainer une exclusion du
Club.**